



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 1

### TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

TREIZE HEURES TRENTE

Ayant été convoqués par proclamation de la lieutenant-gouverneure Janice FILMON, les députés sont réunis pour l'ouverture de la troisième session de la quarante-deuxième législature.

La lieutenant-gouverneure ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée législative du Manitoba :

Je vous souhaite la bienvenue à la troisième session de la quarante-deuxième Législature de la Province du Manitoba.

L'année 2020 marque les 150 ans d'existence du Manitoba au sein du Canada.

Nous avons commencé cette année baignés d'optimisme.

Nous la terminons revêtus de détermination.

Le thème de Manitoba 150 est « Unis dans la fête ».

Nous avons encore beaucoup de choses à fêter. Et nous les fêterons.

Mais cette fête, comme tant d'autres aspects de nos vies et de notre province, est suspendue dans le contexte du plus grave défi en matière de santé publique et d'économie que la population du Manitoba ait jamais eu à relever.

Cette année ne ressemble à aucune autre.

La COVID-19 a changé le paysage mondial. La pandémie a ravagé les systèmes de santé et les économies partout dans le monde. Elle a causé le plus important effondrement économique international depuis la Grande Dépression survenue il y a 90 ans, et la plus grave crise de santé mondiale depuis la grande épidémie de grippe qui a frappé il y a 100 ans.

Ni les Canadiens ni les Manitobains ne sont immunisés contre ce virus.

Pourtant, nous y avons mieux résisté que la majorité.

Notre économie, nos finances, nos services publics et, encore plus important, notre population ont bien tenu le coup grâce à leur résilience.

Cette année nous a montré les Manitobains à leur meilleur.

Aux travailleurs de première ligne – personnel infirmier, médecins, premiers répondants, camionneurs, personnel des commerces de détail, enseignants et, oui, parents et bénévoles – qui ont gardé le Manitoba ouvert et en sécurité, nous vous disons merci.

À tous les Manitobains qui se sont efforcés d'aider ou de servir les autres, qui se sont lancés dans le bénévolat ou qui sont simplement restés résolus devant l'incertitude et la peur, ce Discours du Trône vous est dédié.

En ces temps difficiles, rien n'importe plus que la protection de la population du Manitoba.

C'est précisément le sujet du Discours du Trône présenté aujourd'hui.

En cette période d'incertitude et de préoccupation, les Manitobains veulent un gouvernement qui se retrousse les manches au lieu de reculer.

Ils veulent que leur gouvernement les protège. Qu'il protège les services dont ils ont besoin; qu'il protège les emplois qu'ils ont ou qu'ils veulent récupérer; qu'il protège leur revenu pour eux-mêmes et leur famille.

Les périodes sans précédent exigent des mesures sans précédent. Votre gouvernement agit depuis le tout début de la pandémie. Il continuera à le faire.

Le Discours du Trône présenté aujourd'hui énonce un programme de protection des Manitobains comprenant cinq engagements garantis.

Premièrement, votre gouvernement s'y engage à protéger les soins de santé et les Manitobains vulnérables par de nouvelles initiatives et de nouveaux investissements record afin d'offrir de meilleurs soins de santé plus rapidement, dans le cadre de l'élaboration d'un système de santé encore plus robuste pour la population du Manitoba.

Deuxièmement, votre gouvernement s'y engage à protéger l'emploi en créant davantage d'emplois et en relançant notre économie grâce à de nouveaux investissements et soutiens pour les entreprises visant à créer encore plus d'emplois.

Troisièmement, votre gouvernement s'y engage à protéger votre revenu en réduisant les impôts que vous payez, ce qui vous aidera à économiser et à garder une plus grande part de votre revenu durement gagné, qui vous appartient.

Quatrièmement, votre gouvernement s'y engage à protéger l'éducation et les services d'apprentissage et de garde d'enfants en bâtissant un réseau scolaire de première classe allant de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Cela passe notamment par de nouvelles écoles, un financement accru lié aux salles de classe et une plus grande participation des parents aux résultats d'apprentissage de leurs enfants et aux options en matière de garde d'enfant.

Enfin, votre gouvernement s'y engage à protéger l'avenir financier, environnemental et énergétique du Manitoba en mettant en œuvre un plan budgétaire équilibré et prudent sur deux mandats afin d'éliminer le déficit découlant de la COVID-19. Parallèlement, il investira davantage dans les soins de santé, l'éducation et la réduction des impôts; il prendra d'autres mesures pour agir relativement au climat et à la conservation afin de protéger l'environnement de notre province; et il protégera notre atout en matière d'énergie propre en assurant la robustesse et la stabilité d'Hydro-Manitoba.

Cinq engagements garantis pour protéger les Manitobains en ces temps difficiles.

Cinq engagements garantis par lesquels votre gouvernement poursuivra ses efforts pour redresser les finances, réparer nos services et rebâtir notre économie.

### **Protéger les soins de santé**

Maintenir la santé et la sécurité de la population du Manitoba dans le contexte de la COVID-19 : c'est le travail prioritaire de votre gouvernement.

Ce travail a commencé dès que la pandémie s'est installée et il n'a pas cessé : plus de 2,3 milliards de dollars ont été affectés aux mesures de riposte à la COVID-19 prises jusqu'à présent. Ce niveau de dépense par personne nous place au troisième rang parmi toutes les provinces canadiennes.

Ces dépenses comprennent des investissements dans l'équipement de protection individuelle pour le personnel de première ligne en santé, l'augmentation du nombre de centres de dépistage et des capacités liées à la COVID-19, ainsi que l'affectation prioritaire de fonds et de ressources de l'ensemble du gouvernement aux besoins en matière de soins de santé.

Des suggestions novatrices de Manitobains au sein et à l'extérieur du gouvernement ont mené à de nouvelles initiatives, notamment les modules COVISitation destinés aux résidents des foyers de soins personnels et à leur famille, ainsi que la création d'un entrepôt central d'équipement de protection individuelle contre la pandémie.

La population du Manitoba a aussi répondu à l'appel. Precision ADM a fabriqué des écouvillons et des membres de colonies huttérites ont cousu des masques. Des initiatives locales comme celles-ci ont contribué à pallier la pénurie alors que les chaînes d'approvisionnement s'affaiblissaient à l'échelle mondiale et que les stocks de fournitures de santé si nécessaires s'amenuisaient.

Le but était simple : se préparer et rester prêts.

Il est maintenant évident que la transformation du système de santé du Manitoba amorcée en 2017 était nécessaire. La création de Soins communs et le plan provincial de services cliniques et préventifs fournissent de bons soins au bon moment et de la bonne façon et offrent aux Manitobains le système de soins de santé résilient et adaptable dont ils ont besoin en cette période cruciale.

Selon l'Institut canadien d'information sur la santé, les temps d'attente pour consulter un médecin ont chuté de 30 % au Manitoba tandis qu'ils ont augmenté de 20 % dans le reste du Canada.

Votre gouvernement va investir davantage dès maintenant afin de réduire plus encore les délais d'attente pour les opérations de la cataracte et les remplacements d'articulations. Le centre de santé de Dauphin sera amélioré grâce à des services supplémentaires fournis dans le cadre d'un projet prioritaire. Des services supplémentaires de dialyse rénale seront fournis à Steinbach pour répondre aux besoins croissants dans cette collectivité.

Afin de poursuivre ce travail essentiel, votre gouvernement déposera de nouveau le projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé.

Depuis 2016, votre gouvernement a mené la lutte pour un véritable partenariat de financement fédéral des soins de santé. Nous ne pouvons pas l'abandonner.

Partout au Canada, les besoins en financement des soins de santé sont croissants et plus criants que jamais. Pourtant, la part fédérale de soutien pour ces besoins est plus faible que jamais. En conséquence, les temps d'attente pour les soins de santé sont plus longs que jamais. Cela doit changer. Et cela doit changer maintenant.

Nous demanderons à l'Assemblée législative d'appuyer unanimement une résolution afin que, d'une seule voix et au nom de l'ensemble de la population du Manitoba, nous demandions au gouvernement fédéral de protéger les soins de santé en haussant le Transfert canadien en matière de santé et en devenant un véritable partenaire de financement des soins de santé offerts aux Canadiens.

Malgré un soutien fédéral plus faible, votre gouvernement a investi 648 millions de dollars de plus l'an dernier qu'il y a quatre ans afin de fournir de meilleurs soins de santé plus rapidement.

Les investissements dans les soins de santé augmenteront encore plus cette année et l'an prochain. Votre gouvernement dépassera sa Garantie de financement des soins de santé de deux milliards de dollars grâce à de nouveaux investissements dans les hôpitaux, les soins de longue durée, les médicaments, les médecins et le personnel infirmier.

Les personnes âgées ont bâti notre province. Leur protection est notre première obligation collective.

Puisque le nombre de Manitobains âgés continuera d'augmenter au cours de la prochaine décennie, votre gouvernement élabore des plans pour répondre aux besoins diversifiés des aînés et de leur famille. Notamment, nous ferons en sorte que davantage de Manitobains âgés soient en mesure de vieillir chez eux, avec les soutiens dont ils ont besoin pour bien vivre dans leur domicile et leur collectivité.

Votre gouvernement mettra de l'avant une stratégie intégrée pour les personnes âgées qui leur permettra de mieux contrôler leurs propres soins en améliorant l'accès à un financement des soins autogéré et souple. Nous créerons plus de choix en matière de soins à domicile et de soins communautaires, y compris des services améliorés et des options numériques de soins à domicile. Nous collaborerons avec des fournisseurs de services pour bâtir de nouveaux lieux d'habitation sûrs avec services de soutien pour les aînés.

Votre gouvernement continuera d'investir dans les foyers de soins personnels du Manitoba en modernisant considérablement les immobilisations pour améliorer la santé et la sécurité des résidents, et en ajoutant des locaux de visite sûrs et confortables pour que les résidents puissent maintenir les liens cruciaux avec leur famille et leurs amis en cette période de perturbations.

La protection des Manitobains vulnérables ayant un handicap est toujours importante. Elle l'est aujourd'hui plus que jamais. Votre gouvernement aidera les Manitobains ayant un handicap grave et prolongé grâce à un nouveau programme de soutien du revenu. Il accroîtra aussi les soutiens destinés aux adultes ayant une déficience intellectuelle pour qu'ils puissent trouver et garder un emploi de proximité.

L'aide aux Manitobains qui ont besoin de soutien pour retourner au travail, obtenir une formation et devenir autonomes financièrement doit être un but permanent des programmes gouvernementaux d'aide à l'emploi et au revenu. Votre gouvernement proposera de modifier la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba pour favoriser l'autonomie et la croissance personnelle par la collaboration avec les employeurs, les éducateurs, les collectivités et les clients eux-mêmes.

Vivre dans un milieu sûr est un besoin fondamental pour nous tous. Votre gouvernement s'associe avec le gouvernement fédéral afin de créer une prestation de logement transférable pour les Manitobains vulnérables, en particulier les jeunes qui cessent d'être confiés aux Services à l'enfant et à la famille.

### **Protéger les emplois**

Chaque emploi perdu ou non créé en raison de la COVID-19 est plus qu'une donnée statistique. Il est associé à une personne et à une histoire.

C'est une jeune mère célibataire qui a du mal à nourrir et à élever ses enfants; un travailleur syndiqué d'âge moyen du secteur privé qui se demande s'il pourra exercer son métier et utiliser ses compétences dans une économie bouleversée; une jeune Manitobaine qui vient tout juste de terminer ses études au collège ou à l'université et qui craint de devoir déménager loin de chez elle pour trouver des débouchés et la carrière qu'elle désire.

Pour ces personnes et des milliers d'autres Manitobains, la façon la plus efficace et la plus rapide de vaincre la COVID -19 et de sortir plus fort de ce combat est de protéger les emplois et de faire croître notre économie.

L'initiative de relance de l'économie du Manitoba favorise la protection des emplois de la province et le retour au travail. Elle nous rapproche de notre but en soutenant les travailleurs, les étudiants et les entreprises qui en ont besoin. Déjà, plus de 22 000 Manitobains ont utilisé cette aide pour continuer à travailler ou pour retourner au travail.

Votre gouvernement continuera à financer des initiatives comme celle-ci afin d'aider les gens à trouver et à garder un emploi.

Le Conseil consultatif du premier ministre sur les possibilités économiques travaille activement à présenter au gouvernement des recommandations visant à relancer notre économie. En ces temps de perturbations économiques et de changements majeurs, le Manitoba a besoin d'idées audacieuses et novatrices pour que nous nous relevions de la COVID-19 plus forts qu'auparavant.

Conscients de cette nouvelle réalité urgente, les chefs de file accomplis des secteurs privé et public qui composent le Conseil seront chargés de conseiller le gouvernement sur de nouveaux moyens de mobiliser le capital et l'investissement du secteur privé pour créer des emplois et tirer parti des forces uniques du Manitoba en tant que plaque tournante du transport, puissance agricole, pôle de petites entreprises et producteur d'énergie propre.

Plus précisément, on demandera au Conseil de recommander un nouvel organisme indépendant de développement économique qui sera dirigé par le secteur privé. Son rôle sera d'attirer les investissements et de promouvoir le commerce international pour notre province. On demandera également au Conseil d'examiner la nécessité et le rôle d'un fonds provincial de placement de capital-risque pour donner aux entreprises manitobaines un meilleur accès à un financement novateur faisant le pont entre les sources établies de capitaux de placement privés.

Les bons emplois exigent de bons travailleurs. Les Manitobains sont à la hauteur, mais nos compétences doivent correspondre aux postes à pourvoir. Nos universités et nos collèges doivent adapter leur enseignement aux besoins qui existent présentement sur le marché du travail et à ceux qui sont sur le point d'émerger. Le gouvernement lancera une stratégie tournée vers l'avenir concernant les compétences, les talents et les connaissances afin de préparer la population du Manitoba aux emplois du futur et de veiller à ce que nos travailleurs reçoivent l'éducation et la formation axée sur le marché du travail dont ils ont besoin pour se préparer à l'emploi.

Cela comprendra des mesures législatives visant à mieux adapter les établissements d'enseignement postsecondaire aux besoins du marché du travail, à étendre les possibilités d'apprentissage en milieu de travail pour les étudiants et à améliorer la gouvernance, la transparence et l'obligation redditionnelle de nos collègues et de nos universités.

Dans le cadre de cette stratégie globale concernant les compétences, votre gouvernement transformera et modernisera la formation en apprentissage, ce qui permettra à plus de personnes de devenir des compagnons qualifiés, surtout dans les régions rurales et du nord du Manitoba.

Votre gouvernement proposera également de modifier la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées afin d'accélérer la reconnaissance des professionnels qualifiés pour répondre aux besoins du marché du travail.

Et il offrira cette année de nouveaux soutiens à la formation pour aider les entreprises à protéger les emplois et à garder leur personnel.

La plus grande force du Manitoba est sa population. Les nouveaux immigrants rendent le Manitoba encore plus fort en enrichissant nos cultures, en comblant les besoins du marché de l'emploi et en créant des emplois pour eux-mêmes et autrui.

La COVID-19 ferme des frontières et des perspectives que nous devons rouvrir dès que la sécurité sera garantie. Votre gouvernement sera prêt à accueillir de nouveaux immigrants dans notre province grâce à un programme spécial de reconnaissance des titres de compétence. En outre, il insistera sur l'augmentation du quota fédéral pour notre province dans le cadre du programme des candidats du Manitoba, une initiative manitobaine qui a été couronnée de succès.

L'investissement dans l'infrastructure crée des emplois en faisant en sorte que nous bâtissons le Manitoba pour les Manitobains.

Votre gouvernement continuera d'investir dans de nouveaux projets d'infrastructure dans le cadre du plan de relance de l'économie du Manitoba de 500 millions de dollars, y compris l'échangeur du chemin St. Mary's sur la route périphérique Sud, un nouveau carrefour giratoire à l'intersection de la route transcanadienne et de la RPGC 16, et l'élaboration d'un plan de sécurité de la route périphérique Nord.

Votre gouvernement continuera d'insister vigoureusement auprès du gouvernement fédéral pour obtenir sa collaboration et son approbation sans délai du Projet de canaux de déversement du lac Manitoba et du lac Saint-Martin, évalué à 500 millions de dollars. Il s'agit du plus grand projet d'infrastructure de notre province. Il contribuera à protéger la population et les collectivités contre le changement climatique et permettra aux habitants de reprendre une vie normale. Il est grand temps de réaliser ce projet.

Le nettoyage du lac Winnipeg est une priorité environnementale majeure de votre gouvernement. Pour donner suite à des investissements historiques dans les bassins hydrographiques en amont, nous affecterons plus de 268 millions de dollars comme première contribution à la mise à niveau prioritaire de la station de traitement des eaux usées du North End de Winnipeg dans le cadre du plan d'infrastructure Investir dans le Canada.

La COVID-19 a eu un côté positif passager : bien des Manitobains ont pu passer des vacances dans leur région et redécouvrir des parties de notre belle province. Toutefois, nous devons nous préparer au jour où les frontières rouvriront et où les touristes seront invités à revenir. Votre gouvernement publiera une stratégie touristique provinciale mise à jour visant à rebâtir cet important secteur et à protéger les emplois et les revenus de milliers de Manitobains.

Notre avantage agricole naturel est un avantage concurrentiel énorme dans lequel nous devons continuer à investir. L'an prochain, votre gouvernement organisera le Sommet sur les protéines du Manitoba pour faire valoir notre leadership à l'échelle mondiale en matière de production durable de protéines. Il investira davantage dans la gestion durable de l'eau et de l'irrigation afin de maintenir l'avantage agricole de la province.

Depuis quelques années, le Manitoba est le leader national de la croissance des investissements de capitaux du secteur privé grâce à ses initiatives de réduction des formalités administratives qui tuent les emplois. Votre gouvernement continuera de rationaliser les processus d'aménagement et d'approbation en proposant à nouveau de modifier la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg. Grâce à ces modifications, les administrations municipales prendront sans délai des décisions transparentes concernant les possibilités d'investissement de capitaux du secteur privé dans leurs collectivités. Nous abrogerons aussi les règles compliquées, restrictives et inutiles relatives aux heures de magasinage les jours fériés et le dimanche afin de faciliter le magasinage pour les familles et les personnes âgées.

En tant que Canadiens, nous sommes fiers, et avec raison, de nos institutions et de nos processus démocratiques, fondés sur le respect intangible de la règle de droit. Le droit à la manifestation légale a contribué à forger notre démocratie et doit être reconnu et protégé. Cependant, plus tôt cette année, le Manitoba a subi les effets économiques néfastes de barrages et de manifestations illégaux qui ont mis en péril les moyens de subsistance de personnes et de collectivités. Votre gouvernement déposera des mesures législatives qui interdiront de tels barrages illégaux sur des routes essentielles de transport et qui protégeront les emplois.

### **Protéger les revenus**

En pleine pandémie, les Manitobains s'inquiètent avec raison de ce que leur salaire leur permet de faire. Votre gouvernement comprend cela et prélève une part de moins en moins importante des revenus que vous gagnez pour vous aider à prendre soin de votre famille et à investir dans votre collectivité.

Ce n'est pas le moment d'augmenter les taxes et les impôts; c'est le moment de les réduire pour protéger les revenus et les emplois.

Depuis notre arrivée au pouvoir en 2016, nous avons réduit les taxes et les impôts chaque année, ce qui a permis aux Manitobains de conserver près de 700 millions de dollars. 700 millions de dollars laissés dans vos comptes en banque, là où ils vous sont les plus utiles.

Votre gouvernement a tenu ses promesses envers la population manitobaine de réduire la taxe de vente provinciale à 7 %, d'éliminer la non-indexation des tranches d'imposition sur le revenu des particuliers chaque année et de supprimer la taxe de vente provinciale sur l'assurance habitation et la rédaction des testaments. Nous maintiendrons la Garantie de diminution de taxes et d'impôts 2020 \$ en éliminant les droits d'homologation payables par les successions et en supprimant la taxe de vente provinciale sur la préparation des déclarations de revenus.

L'an dernier, à la suite du mandat renouvelé que la population du Manitoba lui a accordé, le gouvernement s'est engagé à éliminer, au fil du temps, l'impôt foncier destiné à l'éducation. Étant donné les défis auxquels nous sommes confrontés, les Manitobains ont besoin d'un allègement fiscal le plus tôt possible et votre gouvernement le leur accordera. L'élimination progressive de l'impôt foncier destiné à l'éducation payé par les Manitobains commencera donc dès l'année prochaine.

Le Manitoba a été dès le début un fervent défenseur des congés de maladie payés pour les travailleurs qui ont la COVID-19, qui doivent s'isoler ou qui doivent prendre des congés pour s'occuper d'autres personnes malades. Le gouvernement fédéral a écouté cette demande et a finalement accepté. Nous proposerons de modifier le Code des normes d'emploi pour actualiser les dispositions relatives aux congés et garantir que les Manitobains puissent obtenir rapidement les congés de maladie fédéraux payés tandis qu'ils se protègent et protègent les autres.

Il est avantageux pour les travailleurs du Manitoba de payer moins cher les produits et services. Chaque réduction compte, y compris celles que peuvent accorder nos sociétés d'État financées par des fonds publics. Votre gouvernement aidera encore un peu plus en demandant à Hydro-Manitoba de maintenir l'augmentation des tarifs de l'année sous les 3 %. Il veillera aussi à ce que la Société d'assurance publique du Manitoba continue à réduire ses tarifs et permettra la vente d'alcool dans des magasins privés, ce qui est moins cher et plus pratique.

Nous présenterons à nouveau un projet de loi simplifiant le coûteux processus de la Régie des services publics pour que les décisions soient prises plus rapidement et coûtent moins cher, ce qui profitera aux contribuables.

### **Protéger l'éducation et les services d'apprentissage et de garde d'enfants**

La priorité absolue de votre gouvernement en matière d'éducation est de garder les écoles ouvertes et d'assurer la sécurité des enfants et des élèves pendant la pandémie.

Pour protéger l'accès à l'éducation pendant la COVID-19, votre gouvernement met en place une stratégie provinciale mixte offrant des choix d'apprentissage à distance et d'apprentissage en classe, dans le cadre du plan visant à retrouver des écoles sécuritaires. Cette stratégie fera en sorte que chaque élève continue son apprentissage avec le moins de heurts possible pendant la pandémie, quel que soit son lieu de résidence.

La construction d'écoles est essentielle non seulement pour l'apprentissage, mais aussi pour la santé et la sécurité des élèves. Votre gouvernement tiendra son engagement de construire 20 écoles.

Une amélioration des environnements d'apprentissage doit être accompagnée d'une amélioration des résultats d'apprentissage. Les parents, les élèves et le personnel enseignant souhaitent tous avoir le meilleur système d'éducation possible de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Votre gouvernement présentera une stratégie d'amélioration de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année afin d'aboutir à un système d'éducation moderne, adaptable, ambitieux, axé sur les classes, centré sur l'élève et accueillant à l'égard des parents.

La stratégie d'amélioration de l'éducation permettra que l'argent aille là où les besoins sont les plus grands (dans les écoles et les salles de classe) en garantissant une augmentation annuelle du financement de l'éducation de plus de 1,6 milliard de dollars au cours des quatre prochaines années.

Elle améliorera les résultats et la réussite de tous les élèves de la province.

Elle fournira aux enseignants et aux administrateurs les outils dont ils ont besoin pour réussir.

Elle renforcera l'homogénéité et la cohérence à l'échelle provinciale, au moyen de structures d'obligation redditionnelle plus solides d'un bout à l'autre de l'expérience scolaire pour les élèves et les parents, les enseignants et les directeurs, les administrateurs et les éducateurs.



Nous avons besoin de plus de ressources consacrées à l'enseignement et à l'apprentissage et de moins de temps et d'argent gaspillés dans l'administration des écoles et la bureaucratie.

Nous avons besoin d'enseignants et de directeurs d'école qui se concentrent sur l'enseignement et le fonctionnement des écoles, sans être distraits par des contraintes bureaucratiques chronophages.

Et nous avons besoin de donner aux parents la chance de participer plus – et non moins – à l'éducation de leurs enfants.

La stratégie d'amélioration de l'éducation de votre gouvernement atteindra ces objectifs.

Pour protéger les services d'apprentissage et de garde d'enfants, il faut les rendre plus abordables et plus accessibles pour les parents.

Votre gouvernement établira un système de services d'apprentissage et de garde d'enfants et un modèle de financement modernes favorisant la croissance du secteur en fonction des demandes des familles du Manitoba. Ces mesures permettront aussi d'assurer une plus grande équité dans le type de soutien apporté aux familles et d'offrir des choix et de la flexibilité, ce qui correspond aux besoins des parents et aux défis auxquels ils font face aujourd'hui.

### **Protéger l'avenir du Manitoba**

Pour protéger l'avenir du Manitoba, il faut répondre aux priorités d'aujourd'hui tout en pensant à demain.

Nous devons inévitablement composer avec les répercussions immédiates d'une pandémie, mais il serait impardonnable de ne pas réfléchir à ce que cela signifie pour l'avenir de notre province.

Nous devons penser aujourd'hui aux générations de demain.

Votre gouvernement continuera à planifier et à prendre des mesures pour protéger l'avenir financier, l'avenir climatique et l'avenir énergétique du Manitoba.

Chacun de ces éléments représente à la fois un objectif commun – transmettre un Manitoba plus fort aux générations futures – et un défi commun : réduire les dettes financières et climatiques que nous ne devons pas transmettre à autrui.

Cette année, nous avons présenté le premier budget équilibré de la province depuis plus de dix ans.

Si votre gouvernement n'avait pas tenu cet engagement essentiel, avec la résilience financière que permet un budget équilibré, l'avenir des finances du Manitoba serait désastreux, et pas seulement difficile, en raison de la COVID-19.

Les Manitobains peuvent faire confiance à leur gouvernement pour continuer à gérer les finances de la province avec sagesse et prudence pour l'avenir. C'est ce qu'il a déjà fait, en faisant figure de chef de file au Canada et en investissant plus dans les soins de santé, l'éducation et les familles.

Mais les Manitobains veulent aussi avoir la certitude que l'argent des contribuables est géré avec sagesse. En conséquence, le budget du prochain exercice tracera la voie d'un retour progressif et prudent vers l'équilibre au cours des deux prochains mandats.

Le changement climatique est une menace croissante pour notre avenir environnemental et économique. Des précipitations extrêmes ont causé des dizaines de millions de dollars de dommages à des collectivités de l'ouest de la province et à Winnipeg.

Ces événements renforcent l'importance des efforts que déploie le Manitoba pour continuer de se préparer à la réalité du changement climatique qui se produit déjà autour de nous. Votre gouvernement continuera à mettre en œuvre le Plan vert et climatique du Manitoba, qui comprend de nouvelles initiatives de réduction des émissions de carbone dans tous les secteurs de notre économie, misant sur l'avantage manitobain en matière d'énergie propre. Il investira dans des projets d'infrastructure naturelle et publiera une stratégie provinciale de gestion de l'eau visant l'utilisation optimale et durable de cette ressource vitale.

Hydro-Manitoba est le fleuron de nos sociétés d'État. C'est sur cette société que repose l'avantage de notre province en matière d'énergie propre dans la lutte contre le changement climatique.

Malheureusement, l'ingérence d'un gouvernement précédent a donné lieu à des augmentations massives de la dette d'Hydro-Manitoba, qui expose les Manitobains à un risque financier croissant considérable.

C'est pourquoi une analyse économique indépendante des projets Bipolaire III et de Keeyask était indispensable afin d'exposer tous les faits à la population manitobaine et de proposer des recommandations qui garantiront que la situation ne se reproduira plus jamais.

Les Manitobains ont besoin de connaître toutes les raisons pour lesquelles ces projets ont été approuvés, autorisés et mal gérés, entraînant des milliards de dollars en dépassements de coûts. Votre gouvernement rendra public le rapport d'analyse dès qu'il le recevra.

La durabilité des populations de poissons et d'animaux sauvages du Manitoba est essentielle à la protection des emplois dans le secteur des ressources naturelles et à la protection des traditions de conservation. Nous devons empêcher la pollution du lac Winnipeg de se poursuivre et nous devons protéger les espèces, comme les originaux, qui font face à des menaces.

Votre gouvernement proposera des modifications législatives pour renforcer les soutiens du Fonds de mise en valeur du poisson et de la faune. Il proclamera les modifications apportées à la Loi sur la conservation de la faune concernant les pratiques de chasse sécuritaires et la gestion intégrée de la faune, dans le but de créer de nouveaux partenariats avec les collectivités autochtones, les chasseurs et les propriétaires fonciers du Manitoba pour protéger les espèces de gros gibier actuellement en déclin.

Votre gouvernement continuera de consulter les chasseurs et les collectivités autochtones afin d'élaborer des plans de gestion intégrée à long terme, ainsi que d'autres initiatives visant l'utilisation durable de nos ressources fauniques et la fin de la pratique dangereuse de chasse de nuit.

### **Écouter les Manitobains, respecter les Manitobains**

Le site Participation MB permet à votre gouvernement de consulter plus de Manitobains, plus fréquemment que tout autre gouvernement ne l'a fait par le passé. C'est ainsi que nous avons pu orienter notre stratégie collective contre la COVID-19. Votre gouvernement vous a écouté. Il continuera de vous écouter.

Qu'il s'agisse de la riposte actuelle à la pandémie ou du prochain budget, les Manitobains seront invités à participer à l'élaboration de politiques, de programmes et de mesures pour relancer notre économie et continuer à tous nous protéger. Votre gouvernement s'est engagé à consulter directement les Manitobains afin de savoir ce qui compte le plus pour eux.

Votre gouvernement est prêt à poursuivre le mandat que vous lui avez confié de redresser les finances, de rétablir les services et de reconstruire l'économie. De nombreux projets de loi de la dernière session sont essentiels à l'accomplissement de ce travail et seront de nouveau présentés durant la session afin de nous permettre d'y arriver.

Nous sommes véritablement tous unis dans la lutte contre la COVID-19.

Pendant que nous préparons l'avenir, nous pouvons nous inspirer du passé.

Cette année marque les 150 ans de l'histoire du Manitoba en tant que province, ainsi que les 100 ans de notre magnifique palais législatif. Il s'agit de la maison du peuple. Son existence nous rappelle nos libertés individuelles et nos progrès collectifs.

Pour souligner ce moment de respect et de réconciliation, le présent Discours du Trône annonce qu'un monument en l'honneur du chef Peguis sera érigé sur les terrains du palais législatif, afin de commémorer le 200<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Selkirk et les contributions de Peguis, chef des Sauteaux, et des chefs cris alliés signataires du traité.

Pour la prospérité économique du Manitoba, il est essentiel de forger des relations positives, respectueuses et inclusives avec les collectivités autochtones et du Nord. C'est un pilier important du mandat du gouvernement visant à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.

Votre gouvernement continuera de promouvoir les initiatives et les priorités économiques, ainsi que les partenariats novateurs qui augmentent la participation et les perspectives des Autochtones au sein de l'économie manitobaine et favorisent la réconciliation. Il continuera d'accélérer le processus de règlement relatif aux droits fonciers issus des traités, reconnaissant le rôle important que jouent les terres dans nos obligations découlant des traités et dans l'amélioration des possibilités financières et économiques.

Pour poursuivre et perfectionner les initiatives de sécurité alimentaire dans le nord du Manitoba, votre gouvernement mettra en œuvre un défi d'innovation en matière de sécurité alimentaire. Des intervenants locaux, régionaux, nationaux et internationaux seront mobilisés afin de créer un prix. L'objectif sera de trouver plus rapidement des moyens d'accroître efficacement l'accès fiable à des aliments sains dans les collectivités du Nord et éloignées.

Il y a plus de 100 ans, le mouvement canadien 4-H a vu le jour ici même, à Roland, au Manitoba. De nos jours, les clubs 4-H de la province continuent d'enseigner de nombreuses valeurs traditionnelles personnelles et communautaires qui sont toujours pertinentes aujourd'hui. Votre gouvernement respectera les valeurs d'honneur, d'honnêteté, d'habileté et d'humanité en établissant une stratégie de dotation de bourses d'études 4-H qui aidera les organismes locaux et provinciaux à offrir des occasions uniques aux jeunes Manitobains.

### **Protéger les Manitobains**

Le Manitoba est une terre d'espérance. Nous restons pleins d'espoir en notre avenir commun.

Nous pouvons légitimement être fiers de ce que les Manitobains ont accompli ensemble, non seulement cette année, mais tout au long des 150 dernières années.

Pour chacun d'entre nous, le chemin à parcourir comporte de l'incertitude. Ce qui est clair, c'est que nous effectuons ce trajet ensemble.

Nous savons que la pandémie est tenace, mais les Manitobains le sont encore plus.

Il ne fait aucun doute que nous en finirons avec la COVID-19. Mais pour y arriver, nous devons avant tout garder confiance en nous-mêmes.

Nous devons croire en nos capacités de surmonter les épreuves, en notre résilience qui nous permet de tenir bon et en notre volonté de travailler ensemble.

Nous sommes forts dans l'adversité et nous triompherons.

Pour se protéger les uns les autres, il faut commencer par prendre soin de chacun, dans un esprit d'amour de notre province et de notre pays, et avec bienveillance envers autrui.

C'est ainsi que nous pouvons vivre avec la COVID-19. C'est ainsi que vous avez toujours vécu. Et c'est ainsi que nous devrions continuer à vivre ensemble.

Je vous laisse maintenant aux affaires de la session, en sachant que vous vous acquitterez de vos fonctions et de vos responsabilités avec loyauté.

Puisse la divine Providence continuer à bénir notre province et à guider cette Assemblée dans toutes ses délibérations.

Que Dieu bénisse le Manitoba.

Que Dieu bénisse le Canada.

Et que Dieu protège la Reine.

La lieutenant-gouverneure se retire.

---

**PRIÈRE**

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, le projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office* — est lu une première fois.

---

Sur la motion de M. le *premier ministre* PALLISTER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération demain.

---

L'Assemblée permet à M. le *ministre* GOERTZEN de proposer qu'afin de faciliter l'utilisation de la technologie virtuelle pour les séances de l'Assemblée législative du Manitoba et de ses comités, les ordres sessionnels figurant ci-dessous s'appliquent jusqu'au 3 décembre 2020.

Que sauf indication contraire, les coutumes et usages habituels de l'Assemblée demeurent en vigueur à l'égard des députés se trouvant à l'Assemblée et dans les salles de comité.

Qu'en cas de divergence avec le *Règlement* actuel, les dispositions de l'ordre sessionnel s'appliquent.

Qu'advenant que le médecin hygiéniste en chef impose des exigences en matière de sécurité publique qui sont prévues par un ordre donné en vertu de la *Loi sur la santé publique*, le président, les leaders à l'Assemblée des partis reconnus et le député de River Heights, ou leurs représentants, pourront conjointement modifier, suspendre ou repousser les travaux de l'Assemblée et des comités jusqu'à ce que l'ordre en question soit révoqué. L'Assemblée et les comités reprendront leurs travaux dès cette révocation.

Que les députés qui participent virtuellement aux travaux relatifs au discours du Trône ou qui les observent ailleurs que dans l'enceinte en raison des exigences en matière de distanciation physique sont réputés être présents dès le 7 octobre 2020.

### Travaux virtuels

**1** Malgré le document intitulé *Règlement, ordres et formalités de procédure de l'Assemblée législative du Manitoba*, l'Assemblée et ses comités peuvent se réunir virtuellement; les députés peuvent participer en personne à l'Assemblée ou en salle de comité ou encore à distance au moyen d'une plateforme technologique de vidéoconférence approuvée.

#### *Définitions*

### Définitions

**2** Les définitions qui suivent s'appliquent au présent ordre sessionnel :

« **modérateur** » Employé de l'Assemblée législative agissant sous l'autorité du président pour permettre aux députés de participer aux travaux à distance.

« **séance de l'Assemblée** » S'entend notamment des séances de l'Assemblée ayant lieu à distance au moyen d'une plateforme technologique de vidéoconférence approuvée.

« **travaux en comité** » S'entend notamment des réunions des comités de l'Assemblée ayant lieu à distance au moyen d'une plateforme technologique de vidéoconférence approuvée.

« **travaux virtuels** » Séance de l'Assemblée ou travaux en comité auxquels des députés participent virtuellement.

« **virtuel** » Se dit de toute participation à des travaux virtuels où le participant est visible sur les écrans de la plateforme technologique de vidéoconférence approuvée qui sont situés dans l'enceinte ou dans une salle de comité.

*Quorum et présence*

**Quorum et présence**

**3** Les députés qui participent virtuellement aux travaux font partie du quorum fixé à 10 députés conformément aux paragraphes 5(1) et 75(2) du *Règlement* ainsi qu'à l'article 8 de la *Loi sur l'Assemblée législative*.

**Vérification du quorum**

**4** Si une vérification du quorum est demandée pendant une séance de l'Assemblée :

- a) la sonnerie d'appel retentit pendant une minute, les portes de l'Assemblée demeurent ouvertes et les députés peuvent y entrer ou se joindre à la séance virtuellement;
- b) une fois que la sonnerie prend fin, aucun autre député ne peut entrer ou se joindre à la séance virtuellement, le modérateur bloquant l'accès en ligne;
- c) le greffier compte et annonce le nombre de députés présents physiquement ou virtuellement, y compris le président;
- d) en l'absence de quorum, le président ajourne la séance.

*Participation virtuelle*

**Préavis en cas de participation virtuelle**

**5** Les députés avisent le modérateur au moins deux heures à l'avance chaque jour de séance où ils entendent participer virtuellement.

**Fonctions audio et vidéo**

**6** Pour faire partie du quorum, participer aux travaux et voter, les députés qui participent à la séance virtuellement doivent activer les fonctions audio et vidéo et leur visage doit pouvoir être identifié.

**7** Les députés qui participent virtuellement à la séance désactivent leur microphone lorsque le président ne leur a pas accordé la parole ou qu'ils s'éloignent de l'écran.

*Code vestimentaire*

**Code vestimentaire**

**8** Les députés qui participent virtuellement à la séance portent une tenue comparable à celle portée à l'Assemblée.

*Appareils électroniques*

**Utilisation d'appareils électroniques**

**9** Les députés qui participent à une séance de l'Assemblée ou à des travaux en comité peuvent utiliser des appareils électroniques pourvu que ceux-ci soient en mode silencieux. Pendant la période des questions orales, ils placent ces appareils sous le bureau ou la table, hors du champ de la caméra.

*Décorum à l'ajournement*

**Décorum à l'ajournement**

**10** À l'ajournement de l'Assemblée, les députés présents dans l'enceinte se lèvent et restent à leur siège tant que le président n'a pas quitté l'enceinte et les députés qui participent virtuellement à la séance attendent que le président ait levé la séance avant de se déconnecter.

*Interventions*

**Obligation de s'adresser au président**

**11** Les députés qui désirent prendre la parole depuis leur siège à l'Assemblée se lèvent et s'adressent au président. Selon l'attribution des sièges de l'Assemblée législative, les députés qui occupent les sièges supplémentaires se rendent à podium doté d'un microphone pour prendre la parole; ceux qui participent virtuellement signalent leur intention de prendre la parole au modérateur et, lorsqu'elle leur a été accordée, s'adressent au président en restant assis.

*Dépôt de documents*

**Dépôt de documents**

**12** Les députés qui présentent virtuellement un rapport ou un autre document à l'Assemblée déclarent qu'ils le déposent et en transmettent immédiatement une copie électronique au modérateur.

*Motions*

**Motions présentées par écrit**

**13** À l'exception des motions d'ajournement des débats ou de l'Assemblée, les motions sont présentées par écrit, celles que les députés présentent virtuellement étant immédiatement soumises au modérateur par voie électronique.

**Motions présentées et appuyées**

**14** Pour présenter ou appuyer une motion, les députés sont tenus d'être présents physiquement ou virtuellement.

*Mise aux voix*

**Conduite pendant la mise aux voix d'une question**

**15** Pendant la mise aux voix d'une question par le président, les députés restent assis en silence et ne perturbent pas la mise aux voix.

*Demandes de votes consignés et votes*

**Demande de vote consigné**

**16** La tenue d'un vote consigné sur toute question présentée à l'Assemblée peut être demandée :

- a) soit par le leader à l'Assemblée d'un parti reconnu;
- b) soit par un député ayant l'appui de trois autres députés; les députés qui participent virtuellement à la séance lèvent la main en guise d'appui.

**Débats interdits**

17 Aucun débat n'est permis après que les députés ont été convoqués à la séance pour un vote.

**Conduite pendant la mise aux voix**

18 Pendant la lecture d'une motion de mise aux voix, les députés ne peuvent se joindre à la séance ni la quitter, qu'ils y participent physiquement ou virtuellement, et il leur est interdit de quitter la séance tant que le résultat du vote n'a pas été annoncé.

**Durée de la sonnerie d'appel**

19 Une heure au plus après avoir convoqué les députés à la séance, le président ordonne l'arrêt de la sonnerie d'appel, donne de nouveau lecture de la motion de mise aux voix puis ordonne immédiatement la tenue d'un vote consigné.

**Obligation de voter**

20 Tous les députés qui se trouvent à leur siège ou qui participent virtuellement doivent voter. Les députés qui siègent à l'Assemblée votent avant ceux qui participent virtuellement à la séance.

**Déroulement du vote**

21 Le vote « pour » ou « contre » des députés qui participent virtuellement à la séance s'effectue par appel à tour de rôle, en commençant par les leaders des partis reconnus puis en poursuivant par ordre alphabétique.

*Rappels au Règlement et questions de privilège*

**Rappels au Règlement et questions de privilège**

22 Les députés qui participent virtuellement à la séance signalent leur intention d'invoquer le *Règlement* ou de soulever une question de privilège en activant leur microphone et en demandant la parole.

**Procédure en cas de rappel au Règlement**

23 Un député qui est rappelé à l'ordre par le président ou à qui un autre député formule une objection doit interrompre ses délibérations, s'asseoir et ne peut s'expliquer que lorsque le rappel au *Règlement* a été exposé. S'il participe virtuellement à la séance, il désactive son microphone pendant l'exposé.

**Possibilité de faire appel d'une décision**

24 Le président décide si une question de privilège est fondée de prime abord et fournit à l'Assemblée les motifs de sa décision. Peuvent faire appel de la décision :

- a) le leader à l'Assemblée d'un parti reconnu;
- b) un député ayant l'appui de trois autres députés; les députés qui participent virtuellement à la séance lèvent la main en guise d'appui.



*Désignation d'un député*

**Désignation d'un député**

**25** Le président a le pouvoir de maintenir l'ordre en nommant tout député ayant manqué de respect envers son autorité et en ordonnant qu'il se retire de l'Assemblée ou qu'il mette fin à sa participation virtuelle pour le reste de la séance.

**Infraction**

**26** Le président ordonne que le sergent d'armes escorte à l'extérieur de l'enceinte tout député qui contrevient à un ordre donné en vertu de l'ordre sessionnel n° 25 ou que le modérateur mette fin à sa participation virtuelle.

**Expulsion**

**27** Le président fixe la durée de l'expulsion prévue à l'ordre sessionnel n° 26. Elle ne peut toutefois excéder deux semaines et s'applique également à toute participation virtuelle.

**28** Le président attire l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de recourir à la force lorsqu'un député refuse d'obtempérer à son ordre voulant qu'il accompagne le sergent d'armes. Le député expulsé de force est alors exclu de toutes les séances subséquentes de la session.

*Moment de silence*

**Moment de silence**

**29** À la fin des interventions sur une motion de condoléances, le président met celle-ci aux voix et demande aux députés d'exprimer leur approbation en observant un moment de silence et, pour les députés présents dans l'enceinte, en se levant.

**30** Avec le consentement unanime des députés, ceux de ces derniers qui sont présents dans l'enceinte observent tout moment de silence en se levant tandis que ceux qui participent virtuellement peuvent rester assis.

*Comité des subsides*

**Comité des subsides**

**31** Lorsque le Comité des subsides se réunit à l'Assemblée ou dans les salles de comité, les mesures de distanciation sociales qui suivent sont prises en compte :

a) limiter les présences à six députés à la fois par groupe comme suit :

le président  
un ministre  
un député du gouvernement  
deux députés de l'opposition officielle  
un député indépendant libéral

b) permettre un seul député par table dans les salles de comité et, dans l'enceinte, distancier les députés de la même façon que pour les travaux ordinaires de l'Assemblée;

c) limiter les présences à quatre membres du personnel ministériel à la fois par groupe;

- d) limiter les présences à un membre du personnel de l'opposition officielle par groupe;
- e) limiter les présences dans les salles de comité à un membre du personnel des députés indépendants libéraux par groupe.

#### *Comités permanents*

#### **Composition des comités permanents**

**32** Les règles régissant la composition des comités permanents sont modifiées comme suit, étant entendu que les règles modifiées s'appliquent à toutes les réunions et qu'elles peuvent être modifiées de nouveau avec le consentement de l'Assemblée ou au moyen d'une entente écrite entre le leader du gouvernement à l'Assemblée, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée et le député de River Heights, ou leurs représentants :

- a) l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue, la composition des comités permanents — à l'exception du Comité des comptes publics et du Comité du *Règlement* de l'Assemblée — passe de 11 à 6 députés et la représentation proportionnelle au sein de ces comités est la suivante :

quatre députés du gouvernement, y compris le président du comité  
deux députés de l'opposition officielle

- b) l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue, la composition du Comité du *Règlement* de l'Assemblée passe de 11 à 8 députés et la représentation proportionnelle au sein de ce comité est la suivante :

le président de l'Assemblée agissant à titre de président du comité  
quatre députés du gouvernement  
deux députés de l'opposition officielle  
un député indépendant libéral

#### **Présence du personnel et des députés ne siégeant pas au comité**

**33** Durant les réunions des comités permanents, à l'exception du Comité des comptes publics, les députés ne siégeant pas au comité et le personnel qui suivent sont admis dans la salle de comité :

un député du gouvernement  
un député de l'opposition officielle  
un député indépendant libéral  
un membre du personnel ministériel  
un membre du personnel de l'opposition officielle  
un membre du personnel des députés indépendants libéraux

#### **Règles régissant les comités permanents**

**34** Lorsque l'Assemblée ne siège pas, le leader du gouvernement à l'Assemblée, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée et le député de River Heights, ou leurs représentants, sont conjointement autorisés à apporter d'autres modifications aux règles régissant les comités permanents en fournissant au président une lettre faisant état de ces modifications.

#### **Exposés en comité permanent**

**35** En vue de favoriser la distanciation sociale, on demandera aux personnes qui présentent un exposé oral d'attendre ailleurs que dans la salle de comité. Une personne à la fois sera conviée à se rendre dans cette salle pour présenter son exposé.

**Dispositions générales**

*Modifications*

**36** Après l'avoir adopté, l'Assemblée ne peut modifier le présent ordre sessionnel que par les moyens suivants :

- a) avec son consentement unanime;
- b) par l'adoption d'un ordre sessionnel ultérieur;
- c) avec le consentement écrit de tous les leaders à l'Assemblée, si elle ne siège pas.

Il s'élève un débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. le *premier ministre* PALLISTER propose la levée de la séance. La motion, mise aux voix, est adoptée.

\_\_\_\_\_

La séance est levée à 14 h 34, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger